

Accord de l'entreprise formatrice pour les mesures Sports-Arts-Apprentissage (SAA)

Le programme « Sports-Arts-Apprentissage » (SAA) a pour but de permettre à des personnes en formation professionnelle initiale sous contrat neuchâtelois de concilier un apprentissage dual avec la pratique intensive et de haut niveau d'une discipline sportive ou artistique.

La demande d'inscription est faite dans le guichet unique par l'apprenti-e ou ses représentants légaux (si mineur-e). Elle doit être accompagnée de l'accord de l'entreprise formatrice. Une confirmation est ensuite transmise aux parties signataires du contrat d'apprentissage dès validation de la commission d'évaluation SAA.

Par sa signature, **l'entreprise formatrice est favorable**, sous réserve de l'acception du dossier, **à accorder des mesures particulières durant l'apprentissage de :**

Nom : _____ Prénom : _____

Apprentissage en qualité de : _____ ☐ AFP ☐ CFC

Lieu et date :

Timbre et signature de l'entreprise

Cette confirmation est à joindre lors de l'inscription par le biais du Guichet unique pour la demande « Sports-Arts-Apprentissage »